

### > Votre situation actuelle

Numéro de dossier CAVP :

Numéro de Sécurité sociale :

Nom de famille (nom de naissance) .....

Nom d'usage (nom marital, s'il y a lieu) ..... Prénom .....

### > Demande d'exonération

**LE TAUX NORMAL DES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX PRÉCOMPTÉS EN 2021 SUR LE MONTANT BRUT DE VOTRE ALLOCATION EST DE 9,10 % POUR TOUS LES ALLOCATAIRES DONT LE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE EST SUPÉRIEUR AUX SEUILS SUIVANTS :**

		Métropole	Martinique, Guadeloupe, la Réunion	Guyane
Nature du prélèvement	Taux	Revenu fiscal de référence 2019 supérieur à		
CSG part imposable	2,40 %	1	23 147 €	
CSG part déductible	5,90 %	1,5	29 326 €	
CRDS imposable	0,50 %	2	35 505 €	
CASA imposable	0,30 %	2,5	41 684 €	
<b>Total taux normal</b>	<b>9,10 %</b>	3	47 863 €	
		3,5	54 042 €	
		Par 1/2 part supplémentaire	6 179 €	

## > Demande d'exonération (suite)

Je sollicite l'**exonération totale des prélèvements sociaux** (taux CSG, CRDS, CASA réduit de 9,10 % à 0 %).  
(justificatifs voir dernière page)

	Métropole	Martinique, Guadeloupe, la Réunion	Guyane
Nombre de part(s)	Mon revenu fiscal de référence 2019 est inférieur à	Mon revenu fiscal de référence 2019 est inférieur à	Mon revenu fiscal de référence 2019 est inférieur à
1	11 408 €	13 498 €	14 114 €
1,5	14 454 €	16 848 €	17 617 €
2	17 500 €	19 894 €	20 663 €
2,5	20 546 €	22 940 €	23 709 €
3	23 592 €	25 986 €	26 755 €
3,5	26 638 €	29 032 €	29 801 €
Par 1/2 part supplémentaire au-delà de 3,5 parts	3 046 €		

Je souhaite bénéficier **du taux réduit** (taux CSG, CRDS, CASA réduit de 9,10 % à 4,30 %).  
(justificatifs voir dernière page)

	Métropole	Martinique, Guadeloupe, la Réunion	Guyane
Nombre de part(s)	Mon revenu fiscal de référence 2019 est inférieur à	Mon revenu fiscal de référence 2019 est inférieur à	Mon revenu fiscal de référence 2019 est inférieur à
1	14 914 €	16 316 €	17 091 €
1,5	18 896 €	20 694 €	21 670 €
2	22 878 €	24 676 €	25 652 €
2,5	26 860 €	28 658 €	29 634 €
3	30 842 €	32 640 €	33 616 €
3,5	34 824 €	36 622 €	37 598 €
Par 1/2 part supplémentaire au-delà de 3,5 parts	3 982 €		

Nature du prélèvement	Taux
CSG part déductible	3,80 %
CRDS imposable	0,50 %
<b>Total taux réduit</b>	<b>4,30 %</b>

Je souhaite bénéficier **du taux médian** (taux CSG, CRDS, CASA réduit de 9,10 % à 7,40 %).  
(justificatifs voir dernière page)

	Métropole	Martinique, Guadeloupe, la Réunion	Guyane
Nombre de part(s)	Mon revenu fiscal de référence 2019 est inférieur à		
1	23 147 €		
1,5	29 326 €		
2	35 505 €		
2,5	41 684 €		
3	47 863 €		
3,5	54 042 €		
Par 1/2 part supplémentaire au-delà de 3,5 parts	6 179 €		

Nature du prélèvement	Taux
CSG part imposable	2,40 %
CSG part déductible	4,20 %
CRDS imposable	0,50 %
CASA imposable	0,30 %
<b>Total taux médian</b>	<b>7,40 %</b>



## Justificatifs à joindre impérativement à votre dossier

Selon votre situation :

Nature du justificatif	Espace réservé à la CAVP
Si votre revenu fiscal de référence est inférieur aux barèmes figurant à l'intérieur de ce formulaire : une photocopie de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de l'année 2019.	
Si vous demandez à bénéficier du lissage de seuil : une photocopie de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus de l'année 2018.	
Si vous êtes domicilié(e) fiscalement à l'étranger : un certificat de l'administration fiscale attestant que votre domicile fiscal est hors de France.	
Si vous êtes bénéficiaire d'une pension soumise à condition de ressources : un justificatif établi par l'organisme servant la pension soumise à condition de ressources.	

### Important

Vous devez prévenir la CAVP de tout changement de situation fiscale.

En application de l'article 161 du livre des procédures fiscales, votre déclaration peut être soumise au contrôle des services fiscaux.

**Protection des données informatiques** : toutes les données vous concernant sont traitées conformément aux dispositions de la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement des données qui vous concernent. Pour l'appliquer, il vous suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante : Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens - 45, rue de Caumartin - 75441 Paris Cedex 09, ou par courriel à l'adresse : [dpo@cavp.fr](mailto:dpo@cavp.fr), en précisant vos nom, prénom et numéro de dossier CAVP.

**Exercice du droit de communication** : en application de l'article L.114-19 du code de la Sécurité sociale, la CAVP est habilitée à exercer un droit de communication. Dans ce cadre, les informations que vous déclarez peuvent être vérifiées.



45, rue de Caumartin • 75441 Paris Cedex 09  
Tél. : 01 42 66 90 37 • Fax : 01 42 66 25 50  
Courriel : [cavp@cavp.fr](mailto:cavp@cavp.fr) • Internet : [www.cavp.fr](http://www.cavp.fr)

• Joignez impérativement la/les pièce(s) demandée(s)  
• Envoyez l'ensemble à la CAVP par courrier à l'adresse :  
45, rue de Caumartin - 75441 Paris Cedex 09 ou par courriel  
à l'adresse : [allocataires@cavp.fr](mailto:allocataires@cavp.fr).

Accueil téléphonique et entretiens retraite (sur rendez-vous) :  
du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accès à nos locaux :

RER Auber ou Métro Havre-Caumartin, entrée par le hall situé rue Auber

